

Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

PROGRAMME DE LA LÉGISLATURE 2013-2016

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général

Version: 2.0

Date: 25.11.2013

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général Date : 25.11.2013

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
17.10.2013	0.1	Création du document	ALE, CHS
22.10.2013	0.2	Corrections et compléments	ALE, CHS
23.10.2013	0.3	Première lecture par le Conseil communal	CC
27.10.2013	0.4	Révision pour le Conseil communal du 28.10.2013	CHS
28.10.2013	1.0	Révision et mise en consultation suite à la séance du Conseil communal du 28.10.2013	ALE, CHS
4.11.2013	1.1	Ajout d'un objectif suite à la séance du Conseil communal	CHS
11.2013	1.2	Présentation aux rapporteurs des groupes de travail et au RUN, aux administrateurs-trices, à la Commission de gestion et des finances et à la Commission de développement territorial et durable	СС
21.11.2013	1.3	Corrections et adaptations suite à la consultation	ALE, CHS
25.11.2013	2.0	Adoption du rapport	CC

Table des matières

1.	Déclaration liminaire	4
2.	Pourquoi un programme de législature ?	
3.	Un environnement imprévisible	6
4.	Nos forces et nos faiblesses	8
5.	Val-de-Ruz dans dix ans	9
6.	Nos axes stratégiques	. 10
7.	Objectifs sectoriels	. 15
8.	Conclusion	. 15

Annexes

- 1) Val-de-Ruz, une commune en construction: rapport de synthèse des ateliers participatifs (avec annexes)
- 2) Inventaire des projets en cours au sein de la Commune de Val-de-Ruz

1. Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Etablir le premier programme de législature d'une nouvelle commune est un défi magnifique. Nous l'avons relevé avec conviction et dans cet esprit de collégialité qui est essentiel au bon fonctionnement d'un exécutif. Nous avons mené nos propres réflexions en partant du rapport à l'appui de la convention de fusion. Et nous nous sommes largement inspirés des travaux menés au sein des ateliers qui se sont déroulés en septembre 2013.

Définir les objectifs qui nous occuperont durant les trois prochaines années est une chose. La manière de les atteindre en est une autre. C'est ici qu'il faut évoquer les valeurs qui nous animent et qui nous guident dans notre travail quotidien.

Tout d'abord, nous nous engageons tous les cinq à respecter les principes de la légalité et de l'égalité de traitement devant la loi, sur l'ensemble du territoire communal, ce qui exige que nos décisions soient fondées sur le plan juridique et qu'elles soient documentées. C'est ainsi que nous pourrons garantir la prévisibilité de nos institutions et leur continuité, ceci notamment à l'égard de celles et ceux qui nous succéderont un jour.

Tous les cinq, nous souhaitons mettre la population, ainsi que les acteurs économiques et associatifs au centre de nos préoccupations et de notre action. Une collectivité publique se doit de veiller au bien-être de ses habitant-e-s. Cette exigence va de pair avec notre volonté d'associer à nos réflexions le Conseil général et ses commissions, ainsi que nos concitoyen-ne-s, dans le but de rechercher les solutions à même de recueillir les majorités les plus larges possible. Comme il l'a déjà manifesté concrètement, notre Conseil ira à la rencontre de la population. Il l'impliquera dans ses projets. Il entend stimuler le débat qui est indéniablement l'une des grandeurs de notre démocratie directe et qui permet de déboucher sur des décisions politiques solides et durables.

Notre Conseil croit en la liberté individuelle qui permet à chaque individu de s'épanouir comme il l'entend et qui favorise l'esprit d'entreprendre. Mais une collectivité sert l'intérêt général et pas la somme des intérêts particuliers. C'est pourquoi notre Conseil privilégiera toujours l'intérêt général lorsque les circonstances l'imposeront.

Pour assurer le bien-être de ses habitant-e-s, une collectivité publique se doit aussi de veiller à conserver sa liberté d'action, non seulement à court, mais encore à long terme. C'est pourquoi notre Conseil prendra toujours en compte l'intérêt des générations futures dans ses projets et ses décisions, afin de ne pas hypothéquer l'avenir, comme nous y invite d'ailleurs la Constitution neuchâteloise, à son article 5, alinéa 2.

Cela signifie que nous nous engageons aussi à ne pas nous limiter au présent immédiat, mais à anticiper les évolutions à venir dans tous les domaines d'activité de nos dicastères, à commencer par

2.0

Version: 2.0

Date: 25.11.2013

notre propre organisation. Nous voulons mettre en place une commune moderne, au service de ses habitant-e-s et de ses entreprises. Nous voulons une administration qui accueille, qui conseille et qui accompagne ses usagers-ères dans leurs démarches, qui anticipe leurs besoins dans un souci constant de qualité et d'efficience. Nous voulons une commune et une administration à la pointe sur le plan technologique.

La mise en place de notre nouvelle commune doit beaucoup à l'engagement de notre personnel administratif, technique et enseignant. La participation de nos collaborateurs-trices est essentielle pour la réussite des projets qui nous attendent. Le Conseil communal entend développer et réaliser une politique du personnel moderne, mettant en valeur les compétences et l'esprit d'initiative de chacune et de chacun, favorisant le partage du travail, le travail à domicile, le développement personnel et la formation continue.

Enfin, les défis qui nous attendent ne seront pas toujours évidents. Ils exigeront même beaucoup de notre Conseil. Nous privilégierons la constitution de délégations selon la nature des affaires et des projets dont nous serons saisis. Nous cultiverons la mise en commun de nos forces et les liens de transversalité entre nos dicastères. Nous nous engageons à œuvrer en toute collégialité, à être solidaires en tout temps, quelles que soient les circonstances, les un-e-s vis-à-vis des autres.

C'est avec ces valeurs et dans cet esprit que nous vous saisissons du premier programme de législature de la Commune de Val-de-Ruz.

Christian Hostettler

François Cuche

Armand Blaser

Claude-Henri Schaller

Clashi In

Anne-Christine Pellissier

2. Pourquoi un programme de législature ?

En application de l'article 6.1 du règlement général du 19 décembre 2012, le Conseil communal établit un programme de législature qu'il transmet à votre Autorité pour information et débat. Le document qui vous est soumis est, d'une part, le fruit des réflexions menées par le Conseil communal, après un peu moins d'un an d'activité, dans le prolongement du rapport à l'appui de la convention de fusion, un document dont il convient de relever la qualité, la pertinence et l'actualité. D'autre part, il s'inspire largement des ateliers qui ont eu lieu en septembre dernier, suite à l'arrêté du 29 avril 2013, relatif à la création d'une réserve de CHF 167'000 affectée au développement de la Commune de Val-de-Ruz et à la promotion régionale. Vous trouverez d'ailleurs en annexe un compte-rendu des travaux des groupes de travail consacrés aux thèmes « habiter », « vivre », « entreprendre » et « découvrir ». Le Conseil communal a en outre partagé son appréciation de la situation et ses intentions avec les cadres administratifs, techniques et scolaires.

Le programme de législature décrit des objectifs et des intentions dans un horizon de trois à quatre ans que la planification financière permet d'apprécier en chiffres, année après année. Le programme de législature prend au mieux en compte les contraintes liées à notre environnement et n'est pas un catalogue des *desiderata* ou des rêves du Conseil communal.

En effet, s'il est encore une certitude, à notre époque, c'est bien l'incertitude permanente dans laquelle se situe quotidiennement l'action politique, que ce soit aux niveaux international, national, cantonal et communal. Même à notre modeste échelle, bien plus que par le passé, nous vivons avec les bouillonnements et les vicissitudes de notre monde. Il suffit d'observer attentivement les fluctuations souvent inattendues et brutales du taux de chômage et des recettes fiscales pour s'en rendre compte. De même, on observe que c'est le plus souvent à l'échelle locale que les politiques globales de lutte contre le réchauffement climatique ont le plus de chances de se réaliser. Notre nouvelle Commune n'échappe pas à ces tendances. Le Conseil communal est toutefois convaincu qu'elle est plus à même, de par sa taille, de relever les défis du développement durable, au triple plan social, économique et environnemental, que ne l'étaient les quinze anciennes communes et les dix anciens syndicats intercommunaux.

3. Un environnement imprévisible

Tout d'abord, cet environnement amène notre pays à se calquer toujours plus sur les politiques et le cadre normatif développés par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), du G7 ou de l'Union européenne (UE), pour ne citer que ces exemples. Bon gré, mal gré, la Confédération s'y adapte, au risque de passer, aux yeux des cantons et des communes, pour un partenaire parfois imprévisible.

2.0

Du fédéralisme de délégation au fédéralisme de négociation

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale, la Suisse est passée d'un fédéralisme de délégation à un fédéralisme de négociation. De plus en plus souvent, comme on le constate avec la politique régionale, l'octroi des subventions par les autorités fédérales n'est plus automatique : il est basé sur la réalisation d'objectifs contraignants, à charge pour les cantons de présenter des portefeuilles de projets répondant à ces conditions et de les négocier dans des conventions. De même, la Confédération assigne des objectifs politiques qui touchent à la fois les cantons et les communes, sans tenir compte des hiérarchies institutionnelles traditionnelles, comme on le constate en matière d'aménagement du territoire. Les cantons semblent ainsi se muer inexorablement en coordinateurs dans la mise en œuvre des objectifs fédéraux et les communes en de simples exécutantes, dépourvues de toute marge de manœuvre.

Cet environnement peut paraître menaçant. Il l'est si l'on fait le choix de refuser de l'accepter, au risque de le subir. Il devient au contraire une opportunité pour celui qui préfère anticiper les événements et agir en conséquence. Tel était le parti pris à l'origine de notre nouvelle Commune et des nombreuses initiatives qui l'ont précédée, à l'instar du projet d'autonomie énergétique. Tel est aussi l'avis du Conseil communal. Dans un fédéralisme de négociation, nous sommes en effet convaincus que la taille de notre commune lui permet d'acquérir une stature de véritable partenaire pour les autorités cantonales et les autres communes neuchâteloises. De même, notre collectivité est jeune. Elle se doit de surprendre par ses idées et d'innover là où certaines subissent l'héritage de leur histoire et d'une grandeur passée aujourd'hui révolue.

Des tendances lourdes...

Mais pour innover intelligemment, il faut aussi faire preuve de réalisme. Notre commune subit les effets de certaines évolutions propres à notre canton, comme notre Conseil l'avait déjà relevé dans son rapport relatif à la création d'une réserve affectée au développement de la Commune de Val-de-Ruz et à la promotion régionale, du 15 mars 2013.

Val-de-Ruz ressent ainsi la fragilisation de la société neuchâteloise : elle enregistre des demandes d'aide sociale en augmentation et un solde migratoire de contribuables de la classe moyenne négatif avec d'autres cantons. Ce sont les symptômes inquiétants d'un appauvrissement de notre population.

En matière d'habitat, on constate que l'offre immobilière est essentiellement axée sur les jeunes familles, mais elle n'anticipe pas encore le vieillissement démographique ni les nouvelles contraintes en matière d'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'offre en surfaces pour le développement des entreprises et l'implantation de nouvelles est insuffisante. Notre commune est en outre très dépendante des emplois et des revenus tirés de l'horlogerie, ce qui l'expose très fortement à une crise touchant ce secteur de plein fouet.

2.0

... et des potentiels sous-exploités

Enfin, il nous manque une vision d'ensemble à long terme pour le développement que nous entendons nous donner. Dans ce contexte, le potentiel offert par les nouvelles technologies de l'information et de la communication reste encore largement sous-estimé. Le cadre institutionnel traditionnel a en outre tendance à écarter du processus décisionnel la population et les acteurs qui vivent et qui travaillent dans notre commune. C'est regrettable, car nous perdons une source d'idées et d'innovations, souvent en avance sur les autorités politiques, comme le révèlent les conclusions des ateliers qui se sont réunis en septembre dernier.

4. Nos forces et nos faiblesses

Nos forces – Une population dynamique et un savoir-faire reconnu

Val-de-Ruz a l'avantage d'être proche des centres urbains du canton. Notre commune jouit d'une population dynamique, travailleuse et créative. Or, ce sont les habitant-e-s encore plus que le paysage qui font notre qualité de vie. Celle-ci se distingue par son calme et sa sécurité. Elle est attractive par rapport au Littoral en ce qui concerne le marché immobilier pour les particuliers. Agriculture, habitat, emploi et entreprises cohabitent de manière harmonieuse dans la commune. Le savoir-faire de notre agriculture et de nos entreprises est reconnu au-delà des frontières communales et souvent même cantonales.

La taille de la population constitue un potentiel important pour la vie associative et assurer la relève. Les infrastructures culturelles et sportives sont nombreuses et assez bien réparties sur le territoire communal. Les activités offertes par les sociétés villageoises sont riches et variées, mais avec un dynamisme variable d'un village à l'autre. Le fait que notre commune ait à développer son identité propre constitue également un stimulant important pour la vie associative et les collaborations.

La création de la nouvelle Commune constitue une force en matière de promotion touristique puisque les organisateurs de manifestations ou les prestataires de service n'ont plus qu'un seul interlocuteur. Par ailleurs, Val-de-Ruz bénéficie du rayonnement de manifestations comme les Jardins musicaux ou la Fête la Terre.

Nos faiblesses - Des clichés peu flatteurs, une dynamique interne anémique

Mais notre commune souffre aussi de certaines faiblesses. Le développement de nos infrastructures de transports, notamment publics, n'a pas suivi celui de la démographie. Nos liaisons entre les différents lieux de la commune et avec le reste du canton sont insuffisantes. Les mobilités douces sont encore développées de manière lacunaire. Certains villages de la commune sont trop petits pour bénéficier de certains services et infrastructures, en matière de transports ou d'écoles, par exemple. Souvent, nos localités manquent d'âme en l'absence de centres ou de places, ce qui pourrait faussement donner l'image de cité-dortoir.

2.0

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général Date : 25.11.2013

Les activités de nos sociétés locales manquent de coordination, que ce soit en termes de calendrier ou de gestion des locaux. Nos infrastructures, si elles sont nombreuses, n'en restent pas moins très occupées et leur maintenance s'avère souvent insuffisante par rapport à l'évolution des normes d'utilisation. Enfin, le bénévolat est très astreignant et ne suscite plus le même engouement que par le passé auprès d'une partie importante de la population.

Cette image de cité-dortoir peut faire oublier les entreprises de la commune qui constituent une carte de visite importante, insuffisamment mise en valeur, que ce soit auprès de la population, des écoles, ou au-delà de nos frontières communales. Nous avons déjà évoqué le manque de terrains dédiés à l'industrie et à l'artisanat. Nous n'y reviendrons pas en détail. Par ailleurs, le dialogue entre les entreprises et les écoles, pour promouvoir l'apprentissage et l'emploi auprès de nos jeunes, semble encore insuffisant.

Notre commune souffre également du manque de mise en réseau des acteurs économiques et touristiques. Dans ce dernier secteur, l'offre existante manque souvent de visibilité; l'accueil et l'hébergement méritent d'être développés, de même que la mise en valeur de sites aussi emblématiques que la Vue-des-Alpes.

5. Val-de-Ruz dans dix ans

A quoi pourrait ressembler notre commune en 2023 ? Avec l'aide de la population, des entrepreneurs et de ses acteurs, Val-de-Ruz disposera d'une administration encore plus performante et efficiente, au service de ses habitant-e-s, de ses entreprises et de ses visiteurs. Elle aura renforcé son assiette fiscale, par un taux d'imposition attractif, mais mesuré pour les personnes physiques et en créant un cadre favorable à l'implantation et au développement d'entreprises.

Notre commune disposera d'un plan d'aménagement cohérent conciliant harmonieusement habitat, développement économique et mise en valeur du paysage. Elle aura mis en œuvre un plan pour favoriser les mobilités douces et les transports publics. L'autonomie énergétique sera en bonne voie d'être atteinte.

La rigueur qu'elle aura manifestée dans sa gestion financière commencera à porter ses fruits. Elle aura bien avancé dans la réalisation d'un programme de longue durée destiné à la réfection de ses routes et de son réseau d'eau, de même qu'à l'entretien et à la rénovation de ses infrastructures sportives, culturelles ou de loisirs. Sa dette sera en diminution.

Les formations offertes par le Cercle scolaire du Val-de-Ruz auront valeur de référence. Des contacts étroits avec les entreprises auront été développés pour créer des places d'apprentissage et offrir à nos jeunes des perspectives de développement personnel et de carrière dans la commune. Par ces mêmes contacts, les services communaux et les entreprises favoriseront la réinsertion de personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale. La mise en place d'horaires-blocs et un accompagnement pré- et parascolaire permettront aux parents de mieux concilier vie familiale et vie

2.0

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général Date : 25.11.2013

professionnelle. Elle assurera à la population et aux entreprises une sécurité publique fiable et performante.

La commune cherchera en permanence à créer des partenariats avec d'autres collectivités publiques ou le secteur privé afin de provoquer des synergies et offrir les meilleures prestations au tarif le plus avantageux possible. Elle privilégiera les contrats de prestation au subventionnement en arrosoir. Ce faisant, la commune cherchera à créer des effets de levier en concentrant ses efforts et ses moyens sur des acteurs proactifs. Le but sera d'offrir du savoir-faire et de la mise en réseau plutôt que de disperser les moyens financiers.

La commune animera un vaste réseau d'entrepreneurs, de l'indépendant à nos grandes entreprises, qui donneront des impulsions pour les projets de la commune et qui profiteront de modèles et de moyens technologiques modernes. Elle coordonnera, en partenariat avec des sociétés de développement villageoises, le commerce de proximité, les activités culturelles, de sports, de loisirs, d'organisation d'événements et d'embellissement des villages.

Elle agira de même avec les prestataires touristiques vaudruziens, pour mettre en valeur les atouts de la région. Le secteur de la Vue-des-Alpes à Tête-de-Ran sera reconnu comme un site d'importance cantonale et constituera l'une des portes d'entrée du Parc Chasseral. Le camping d'Engollon, ouvert depuis quelques années, accueillera les amateurs de balades sur les Chemins chouettes et nos sentiers didactiques. Il permettra de donner un nouveau souffle à la piscine qui engrangera ses premiers bénéfices.

Ces développements auront été rendus possibles par la révision de notre contrat de région avec l'Etat. Val-de-Ruz profitera également de son intégration dans le projet d'agglomération du Conseil d'Etat et des réseaux qu'elle aura cultivés au sein de l'ACN, du RUN, de l'Association des communes suisses, de l'Union des villes suisses et de l'Association des villes de l'Arc jurassien.

6. Nos axes stratégiques

Le Conseil communal souhaite développer des projets qui améliorent le positionnement de notre commune, notre qualité de vie, notre développement territorial, économique et touristique. A cet effet, les partenariats avec la population, les associations et les entreprises occupent une place centrale, comme nous l'avons concrètement constaté lors des ateliers qui se sont déroulés en septembre 2013. Une collectivité se doit d'avoir des ambitions pour son avenir et se donner un idéal de société vers lequel elle doit tendre. Mais pour y parvenir, il faut aussi garder les pieds sur terre et tenir compte de la réalité d'aujourd'hui, des contraintes et des obstacles que nous aurons à surmonter, sans oublier les héritages du passé, qu'ils nous poussent à aller de l'avant ou qu'ils nous ralentissent.

Soyons clairs, nos ressources sont limitées. Mais le Conseil communal entend faire le maximum dans le cadre des moyens à sa disposition. Il s'agira donc de fixer des priorités et d'établir des

2.0

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général Date : 25.11.2013

planifications dans la durée, avec suffisamment de souplesse pour nous adapter à notre environnement politique, économique et social.

Les experts estiment en effet qu'il faut dix ans pour consolider un processus de fusion. C'est dire qu'un travail de longue haleine nous attend pour aboutir à la vision décrite ci-dessus. Pour y parvenir, il faut poser les axes stratégiques le long desquels le Conseil communal entend travailler et définir une feuille de route au moyen d'objectifs sectoriels, pour identifier et cadrer les projets qui permettront de les atteindre. Ces axes et cette feuille de route synthétisent les réflexions du Conseil communal et des quatre ateliers.

Des autorités fortes pour définir et tenir un cap

Toute période de changements aussi importante que celle que nous traversons apporte son lot d'aléas et d'incertitudes. Dans ce contexte, les autorités se doivent de montrer l'exemple pour définir un cap et le tenir ensemble, ceci afin de profiter de la dynamique de la fusion.

La crédibilité de nos institutions repose pour beaucoup sur leur prévisibilité et la traçabilité de leurs décisions. Sur le plan opérationnel, des outils de gestion et de suivi de projets sont indispensables pour répondre aux sollicitations toujours plus nombreuses auxquelles sont confrontées des autorités qui sont par ailleurs tenues d'anticiper les événements au lieu de les subir, de négocier avec leurs partenaires et de se déterminer en conséquence. Mais leur responsabilité ne s'arrête pas là puisqu'il s'agit aussi pour elles de diriger et de réaliser la mise en œuvre de leurs décisions et d'en assumer les conséquences, même si elles sont parfois difficiles.

Une partie de cette force réside aussi dans le développement de processus participatifs associant la population et les acteurs économiques, touristiques et associatifs comme ceux que nous avons évoqués plus haut. Car pour négocier dans de bonnes conditions avec des partenaires externes, les autorités doivent avoir la certitude qu'elles sont en phase avec les attentes de la population.

C'est dans ce contexte qu'il s'agira de réexaminer le taux d'occupation des conseillers communaux, comme le prévoit l'article 9 de la convention de fusion.

Dialogue et partenariat, pour des communes fortes et un Etat fort

L'engagement des autorités, et tout particulièrement du Conseil communal, ne se limite pas aux seules frontières communales. Il passe également par une concertation avec les autres communes, via les conférences spécialisées mises en place par l'Association des communes neuchâteloises (ACN), le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et avec l'Etat.

Le Conseil communal entend ainsi soutenir les travaux de l'ACN et du RUN, tout en participant, lorsqu'il en a l'occasion, aux réformes développées au niveau du canton. Car si l'on veut des communes fortes, capables de prendre leur destin en main, il faut un Etat fort et prévisible.

2.0

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général Date : 25.11.2013

Par ailleurs, il s'agira de redéfinir notre contrat de région avec le Conseil d'Etat pour tenir compte de la réalité de notre nouvelle commune et des projets que nous entendons développer en priorité pour ces prochaines années.

Une assiette fiscale et une situation financière à consolider

La consolidation de notre assiette fiscale constitue un facteur de succès déterminant pour notre avenir. Notre commune ne peut pas se permettre le luxe de perdre des contribuables au profit d'autres cantons. Nous devons donc tout mettre en œuvre, d'une part, pour assurer la réussite des réformes des fiscalités des personnes morales et des personnes physiques, d'autre part, pour maintenir le coefficient fiscal à 61, comme le promet la convention de fusion.

Ces efforts, sur le plan fiscal, doivent être accompagnés par une maîtrise de nos dépenses à même de nous permettre de faire face à nos obligations légales, de financer nos prestations de base, d'allouer, selon les priorités, les ressources nécessaires à nos ambitions et de nous donner une marge d'investissements, ceci sans aggraver notre endettement et péjorer durablement l'avenir des générations futures.

Repenser notre développement territorial

Le renforcement de notre assiette fiscale passe également par un projet de territoire qui servira de base à notre futur plan d'aménagement local. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire acceptée par plus de 63% des Vaudruzien-ne-s fixe un cadre très contraignant mais qui est aussi une source d'opportunités et d'innovations.

Notre projet de territoire devra privilégier de nouvelles formes d'habitat, plus denses qu'aujourd'hui, à même d'anticiper le vieillissement démographique et de favoriser une certaine mixité sociale. Il s'agira aussi de nous redonner une marge de manœuvre dans l'accueil et le développement d'entreprises, ceci sans oublier l'atout que constitue notre agriculture.

La famille, facteur de développement social et économique

Pour développer notre commune et consolider notre assiette fiscale, il s'agit également de prendre en compte l'évolution de la famille. C'est justement le cas de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, adoptée par le Grand Conseil en 2012. Elle vise à inciter les deux conjoints à garder une activité professionnelle à un taux d'activité qui leur permette d'être moins exposés aux conséquences d'un divorce ou de la perte du revenu de l'un des deux. Hommes et femmes disposent aujourd'hui de formations reconnues, qui sont le fruit d'efforts individuels conséquents et qui ont un coût pour la société. Il est donc normal de leur donner la possibilité d'exercer un métier et de se développer sur le plan professionnel.

Le Conseil communal estime que ces objectifs passent, outre la fiscalité, par des mesures destinées à mieux concilier vie familiale et professionnelle, comme des structures d'accueil pré- et parascolaires et la mise en place d'horaires blocs dans les écoles.

2.0

Nouvelles technologies, nouvelles proximités

Tout comme la conciliation entre travail et famille, les nouvelles technologies devront être intégrées de manière cohérente dans notre développement futur. C'est d'ailleurs l'invitation lancée par le chef du Département fédéral de l'économie, en octobre dernier, dans une brochure consacrée à la politique suisse en faveur des PME. Nous vivons une révolution technologique qui nous permet déjà de repenser le travail et la notion de proximité. Il en est ainsi du travail à distance et du travail en réseau qui permettent de rester chez soi et de réduire les déplacements pendulaires. On assiste également au développement du « coworking », le travail dans un espace partagé, qui offre à des responsables de projets ou des personnes indépendantes des lieux de rencontre, d'échanges et de mise à disposition d'infrastructures communes, de réseaux et de matériels spécialisés, tels que les imprimantes en trois dimensions.

Le monde du travail est en train de changer et de nouvelles opportunités vont s'ouvrir. Notre commune se doit d'anticiper cette évolution et d'y participer en créant des conditions-cadres ou en nouant des partenariats à même de proposer des liaisons informatiques performantes et des espaces de « coworking » par exemple.

La notion de proximité elle-même est en train d'évoluer. Jadis, l'offre commerciale de nos villages se limitait essentiellement aux biens de première nécessité. Et il fallait le plus souvent se rendre dans un centre-ville pour acquérir des biens de consommation qui n'étaient pas disponibles à la campagne. Grâce à l'Internet, les offres autrefois limitées aux villes sont désormais accessibles à domicile, sur n'importe quelle tablette tactile.

Dans ce contexte de changement, le Conseil communal est convaincu que le commerce de proximité garde toute sa place dans notre région et dans nos villages. Ce commerce peut miser sur la qualité des produits de notre agriculture et sur une relation de confiance avec sa clientèle. Il peut aussi offrir des prestations, comme un service après-vente à la fois proche et professionnel. Consolider le commerce de proximité constitue donc un objectif important de notre Conseil qui y voit un moyen de valoriser nos villages et la vie locale.

De même, les prestations hospitalières sont de plus en plus concentrées dans les centres, en raison des restructurations en cours. C'est une tendance à laquelle notre canton et notre région sont confrontés depuis de longues années. Toutefois, le Conseil communal est persuadé que la médecine familiale prendra toujours plus d'importance dans notre commune. Il entend s'engager sans attendre pour favoriser le développement des cabinets existants et l'implantation de nouveaux. Il en va de même pour d'autres services d'intérêt général comme les cabinets dentaires ou certaines spécialités médicales de proximité.

Donner un avenir à nos jeunes, renforcer la vie locale

Le Conseil communal est très attaché aux valeurs d'une école publique, républicaine, qui participe, à travers sa mission d'éducation et d'instruction, à la formation des futur-e-s citoyen-ne-s. Pour le

2.0

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général Date : 25.11.2013

Conseil communal, cette école est au service de l'élève en mettant en place les conditions cadres favorables à ses apprentissages et à son épanouissement.

Lieu de vie apprenant et de promotion de la vie en société, comme le développement de la citoyenneté, l'école n'est plus gérée dans des structures politiques distinctes de nos Autorités comme c'était le cas avant la fusion. C'est une chance que le Conseil communal entend saisir pour rapprocher l'école et l'administration communale à l'occasion d'échanges de savoirs dans le cadre de la formation générale.

Suivre l'évolution des nouvelles technologies, c'est aussi ouvrir à nos jeunes des perspectives professionnelles dans notre commune. Garder notre jeunesse, c'est assurer la relève pour la vie locale et pour nos sociétés. Il n'est pas exclu que de nouvelles organisations du travail permettent de retrouver le temps qui manque souvent à celles et ceux qui souhaiteraient s'engager dans une association ou en faveur de la collectivité.

En même temps, notre Conseil souhaite développer une véritable politique de la jeunesse, notamment à travers des partenariats avec les sociétés sportives ou culturelles. Les ateliers ont en outre démontré que notre collectivité pouvait faire davantage pour créer des espaces de rencontre et de loisirs pour nos jeunes.

Des pôles forts pour structurer notre développement

Notre commune dispose de deux pôles à fort potentiel, celui d'Evologia, à Cernier, et celui de la Vuedes-Alpes, qui font partie ou sont à l'extrême limite du Parc Chasseral, un projet réussi dans lequel notre commune compte poursuivre son engagement, notamment eu égard à l'attractivité que représente la région des Bugnenets — Savagnières. L'avenir de ces deux sites reconnus au-delà de nos frontières communales et cantonales doit être consolidé pour structurer le développement de notre commune, au triple plan économique, culturel et touristique.

Le Conseil communal souhaite que le site de la Vue-des-Alpes — Tête-de-Ran soit reconnu d'importance cantonale. Insuffisamment mis en valeur à l'heure actuelle, il constitue en effet notre point d'entrée dans la commune sur le plan touristique. Il est en relation directe avec la région de Chasseral et la Ville de La Chaux-de-Fonds, reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans le même registre, Evologia devrait constituer un point central pour les Vaudruzien-ne-s au double plan culturel et économique. Il convient d'assurer le bon déroulement de manifestations reconnues dans l'Arc jurassien et en Suisse romande, tels les Jardins musicaux et Poésie en arrosoir, voire en développer de nouvelles. Par ailleurs, le Conseil communal a l'intention de se pencher sur l'avenir du bâtiment du Mycorama avec l'Etat et des partenaires privés pour en faire un lieu de rayonnement. Dans une perspective cantonale, Evologia pourrait ainsi devenir non seulement un jardin culturel, mais encore un jardin d'idées.

2.0

Vers une administration de conseils

Le redéploiement des prestations communales nous offre également l'occasion de rapprocher nos structures de leurs usagers-ères. Certes, elles seront toujours chargées de veiller à l'application de la législation et de la réglementation. Mais il s'agira aussi d'en faire des centres de conseils, pour accompagner nos habitant-e-s et nos entreprises dans leurs démarches administratives et dans leurs projets. Un soin particulier sera apporté à la qualité des prestations de la commune, notamment par des démarches comme celles qui ont été initiées à la fin de l'été 2013 ou par des groupes d'usagers-ères, comme l'y autorise notre règlement général.

Une citoyenneté participative à inventer

Enfin, les ateliers qui se sont déroulés en septembre 2013 ont démontré que les Vaudruzien-ne-s étaient vivement intéressé-e-s à s'impliquer dans le développement de notre commune. Fort de cette expérience très fructueuse, le Conseil communal entend mener des démarches participatives dans les projets qu'il sera appelé à conduire ces prochaines années. Il s'agit ici de passer du statut de concitoyen-ne à celui de « cocitoyen-ne », afin de fixer des priorités et de préparer les décisions des autorités avec la population.

7. Objectifs sectoriels

Le tableau 1 résume les objectifs sectoriels que le Conseil communal entend initier et mettre en œuvre durant la législature. Ces objectifs reprennent également les propositions des ateliers. Ils sont organisés, sur la gauche, selon les chapitres de la classification fonctionnelle et, sur la droite, selon les axes de notre développement abordés au sein des groupes de travail.

Ces objectifs se concrétiseront en projets qui feront l'objet d'une planification détaillée, y compris sur le plan financier. Relevons qu'un projet peut couvrir plusieurs objectifs à la fois.

Les nouveaux outils de gestion que notre commune est en train de mettre en place devraient nous permettre d'assurer une meilleure cohérence entre les prestations de base que nous devons assurer, les projets que nous entendons mener, leur suivi courant et la planification budgétaire et financière. Certains de ces projets ont été d'ores et déjà initialisés par le Conseil communal. Ils font l'objet d'une liste qui figure en annexe à titre indicatif.

8. Conclusion

Dans son essai intitulé "Préparer le XXIe siècle", l'historien Paul Kennedy concluait : "Une société qui veut être mieux préparée pour le XXIe siècle aura manifestement un prix à payer pour réussir cette transition; elle devra rééquiper ses talents et ses infrastructures, remettre en cause les droits acquis, changer de nombreuses vieilles habitudes et peut-être modifier ses structures gouvernementales. Mais cela implique une vision à long terme alors que la plupart des hommes politiques (...) arrivent à

2.0

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général

Version: 2.0

Date: 25.11.2013

peine à traiter les problèmes à court terme; cela signifie un risque politique, puisqu'un grand nombre des réformes proposées seraient impopulaires pour les tenants des droits acquis."

Cette citation remonte à 1993, mais elle traduit bien les défis qui nous attendent et ceux que nous avons déjà relevés avec succès pour rester en phase avec notre siècle. Les anciennes structures communales et intercommunales ont cédé la place à une nouvelle commune forte de 16'000 habitant-e-s. De nombreuses vieilles habitudes inadaptées à notre époque ont déjà changé.

Cette nouvelle donne institutionnelle nous offre désormais la chance de rééquiper nos talents et nos infrastructures dans une vision à long terme, qui était inimaginable, à notre échelle, il y a une année encore. Mais il est faux de penser que les autorités politiques esquivent par définition le risque de penser sur le long terme. Ce n'est en tout cas pas le parti pris de notre Conseil, comme il a eu l'occasion de le dire lors de la séance de lancement des ateliers du mois de septembre 2013. Quant aux réformes proposées, certaines passeront peut-être pour être peu populaires, voire impopulaires. Le Conseil communal est toutefois convaincu que la majorité des projets à venir recueilleront l'adhésion d'une population qui a démontré sa capacité à innover le 27 novembre 2011 en acceptant la convention de fusion. Une population qui est souvent plus en avance sur les autorités politiques qu'on ne le pense.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce programme de législature, d'en prendre acte et nous vous savons gré de l'appui que vous nous donnerez pour le concrétiser.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Cernier, le 25 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Le chancelier

C. Hostettler P. Godat

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général Date : 25.11.2013

Tableau 1: Les objectifs de la législature 2013-2016

Chapitres	Objectifs	Habiter	Vivre	Entreprendre	Découvrir
Services généraux Finances	 Poursuivre l'inventaire des litiges hérités des anciennes communes et des anciens syndicats intercommunaux; mener à bien les procédures en cours Provisionner les montants en jeu dans les budgets et la planification financière conformément aux principes du MCH2 				
Services généraux Ressources humaines	 Mettre en œuvre une politique du personnel en offrant des conditions de travail attractives Développer les offres d'apprentissage Favoriser la réinsertion de personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale Dégager des moyens permettant d'octroyer au moins deux échelons supplémentaires au personnel administratif et technique durant la présente législature Faire face à nos obligations concernant la recapitalisation de prévoyance.ne 				
Sécurité	 Evaluer et compléter le catalogue des risques naturels et liés aux activités humaines Mettre en place la nouvelle organisation en matière de défense contre les incendies Participer à la réorganisation de la protection civile dans le canton Organiser la sécurité publique avec la police neuchâteloise et d'autres partenaires privés ou publics Former le Conseil communal et ses proches collaborateurs-trices à la gestion de situations de crise 	✓		✓	
Formation	 Offrir des conditions de formation attractives, novatrices et performantes Développer des modèles intégratifs cohérents et adaptés pour la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Mettre en place les conditions-cadres pour la réussite du projet de rénovation des filières Mettre en contact l'école et les entreprises Développer les places d'apprentissage dans la commune 	✓		✓	
Culture, sports et loisirs, églises Sociétés locales	 Avoir, au sein de la commune, un interlocuteur unique pour les acteurs de la vie associative et à même de les mettre en réseau Développer les activités villageoises au travers de sociétés d'émulation, qui serviront de relais au Conseil communal et qui permettront l'organisation de manifestations et 		✓		✓

2.0

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général Date : 25.11.2013

Chapitres	Objectifs	Habiter	Vivre	Entreprendre	Découvrir
	l'embellissement des villages Coordonner les sociétés locales, disposer d'un calendrier commun et établir des contrats de partenariats avec elles Soutenir les participations aux manifestations et la prise en charge de la jeunesse				
Culture, sports et loisirs, églises Infrastructures	 Redéfinir des contrats et des prix de location pour l'ensemble des infrastructures Mettre en œuvre un programme de longue durée pour la réhabilitation et l'évolution des infrastructures sportives, de loisirs et culturelles 		✓		✓
Santé Médecine de proximité	 Garantir dans la commune une médecine familiale et dentaire de proximité Valoriser le site de Landeyeux, en collaboration avec les acteurs cantonaux 	✓			
Société Concilier vie familiale et professionnelle	 Adapter notre dispositif en matière d'accueil pré- et parascolaire aux besoins des familles, y compris pour les adolescent-e-s Harmoniser les horaires scolaires dans le respect des horaires blocs Renforcer la proximité des lieux de vie et de travail, par exemple, avec des infrastructures favorisant le travail à domicile et le coworking 	✓		✓	
Société Jeunesse	 Concevoir et mettre en place une politique de la jeunesse 	✓	✓		
Sécurité sociale Réinsertion et intégration	 Favoriser la réinsertion des personnes au chômage et au bénéfice de l'aide sociale Disposer d'appartements protégés et intégrés, par exemple avec la participation de la Fondation de Landeyeux 	✓		✓	
Transports Réseau routier	 Valoriser et optimiser le réseau routier actuel dans le cadre du développement territorial de la commune Mettre en œuvre un programme de longue durée pour l'entretien et la rénovation du réseau routier 	✓	✓	✓	✓
Transports Mobilité douce, transports publics	 Améliorer les transports publics entre les villages de la commune et avec les centres urbains Mieux concilier les mobilités et les besoins des activités économiques Participer activement aux réflexions de l'Etat sur l'avenir des transports publics dans le canton Développer et mettre en œuvre un plan pour les mobilités douces 	✓	✓	✓	✓

2.0

du Conseil communal au Conseil général

Chapitres	Objectifs	Habiter	Vivre	Entreprendre	Découvrir
Protection de l'environ- nement et aménagement du territoire Eaux	 Actualiser le Plan Directeur des Eaux Régional (PDER) et mettre en œuvre un programme de longue durée pour la réhabilitation des installations liées à l'eau potable Actualiser le Plan Général d'Evacuation des Eaux Régional (PGEER) et mettre en œuvre un programme de longue durée pour la gestion des eaux usées et le développement des réseaux séparatifs Déterminer les niveaux de partenariats utiles à une gestion économique et sécurisée des eaux Terminer la désaffectation des anciennes STEP 	✓			
Protection de l'environ- nement et aménagement du territoire Plan d'aménage- ment	 Développer un plan d'habitat novateur (plan d'aménagement local à l'échelle de la commune) garantissant la mixité sociale et générationnelle, bien intégré à l'environnement de la commune, respectant les critères du développement durable Rechercher les équilibres: agriculture, habitations individuelles, habitat collectif, PPE, locatifs, écoles, sports et loisirs, culture, hôtellerie-restauration, commerces, services, industrie, artisanat Prendre en compte la mobilité douce, les transports en commun, le développement durable Mettre en valeur la commune: innovation, attractivité, durabilité 	✓	✓	✓	✓
Economie publique Entreprises	 Planifier les zones d'activités économiques à l'échelle de la commune, pour permettre aux entreprises actuelles de se développer et offrir des possibilités d'implantation aux nouvelles entreprises ; à cet effet, disposer d'un pôle de développement économique régional Promouvoir l'économie de Val-de-Ruz ; mettre en réseau les entreprises entre elles, avec la commune et avec l'école Renforcer les débouchés pour l'agriculture et l'économie forestière publique et privée de notre commune Disposer sur tout le territoire communal d'un accès informatique à très haut débit et d'une infrastructure technologique rapide 	✓		✓	
Economie publique Energies	 Tendre à l'autonomie énergétique Assurer l'implantation d'un parc d'éoliennes au minimum Promouvoir l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque), le microturbinage et les sources d'économies d'énergie 	✓		✓	✓
Economie publique Coopération au développement	 Mettre en œuvre une politique d'aide humanitaire et de coopération au développement cohérente avec celles de l'Etat et des autres communes neuchâteloise, en collaboration avec Latitude 21 	✓	✓	✓	

Version:

Date:

2.0

25.11.2013

Rapport d'information

du Conseil communal au Conseil général Date : 25.11.2013

Version:

2.0

Chapitres	Objectifs	Habiter	Vivre	Entreprendre	Découvrir
	 Procéder à des échanges de pratiques et d'expériences en matière de gestion publique avec des pays en développement 				
Economie publique Tourisme	 Faire reconnaître le site de la Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran, comme un site d'importance cantonale ; le relier aux Bugnenets – Savagnières Mettre en réseau les acteurs de l'économie touristique Positionner la région (offre) sur un thème différenciateur, par exemple « Val-de-Ruz, Jardin d'innovations » Identifier, fédérer et valoriser l'offre existante Faciliter, accompagner le développement par la mise en place de conditions-cadre propices au tourisme, par exemple en ouvrant un camping à Engollon Mieux profiter des outils de soutien financier existants 				✓
Finances Patrimoine	 Mettre en œuvre un programme de longue durée pour l'entretien, la réaffectation et l'évolution des bâtiments 		✓		
Finances	 Maîtriser les coûts et les investissements, avec des outils de planification et de gestion de projets performants Continuer à faire profiter chacun d'un taux d'impôt favorable et mesuré 	✓	✓	✓	✓